

## Conseils et signalement

Rendez-vous sur le site internet de la Prévention suisse de la criminalité : [www.skppsc.ch](http://www.skppsc.ch) et obtenez tous les conseils nécessaires en matière de prévention de la criminalité.

Signalez les fraudes auprès de l'Office fédéral de la cybersécurité : [www.ncsc.admin.ch](http://www.ncsc.admin.ch)

Annoncez à CYBERA la cyberescroquerie dont vous avez été victime pour augmenter la probabilité de recouvrement de vos fonds volés ([www.cybera.io/signalez](http://www.cybera.io/signalez)).



## Utilisez Internet en toute sécurité



Prenez des cours d'informatique, il n'est jamais trop tard.

Ne cliquez jamais sur un lien qui figure dans un e-mail ou sur une pièce jointe provenant d'inconnus !

Ne communiquez jamais vos données personnelles et vos mots de passe.

Ne transmettez aucun code que vous recevez par message pour validation.

Au téléphone aussi, attention aux personnes qui usurpent une fonction pour obtenir vos cartes bancaires et vos codes.

## Prévention de la criminalité, le message de la Police.



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

POST-TELEGRAPHES-ELC

Département  
des institutions et  
du numérique (DIN)

## Comment reconnaître un policier qui se présente à votre porte ?

Un policier qui travaille en civil, autrement dit un inspecteur de police, peut se présenter à votre domicile dans le cadre d'une enquête.

De manière générale, les inspecteurs et inspectrices de police travaillent en duo.

Si vous avez un doute et pensez être face à un faux policier :

Demandez à voir sa carte de légitimation ainsi que sa plaque de police.

Demandez également son matricule (P.....)

Ne laissez entrer personne et appelez le 117 en expliquant la situation.

### POLICE URGENCES ?

117

### PAS URGENT

022/427.81.11

Aussi en cas de doute !



communication@police.ge.ch  
www.ncsc.admin.ch

#### URGENT :

Vous venez de subir :

- un vol,
- un cambriolage,
- une agression.

#### PAS URGENT :

vous voulez signaler un délit qui s'est produit dans le temps et faire un constat.

## Quand appeler la Police ?

Si vous êtes :

Victime d'un délit,  
Victime d'une infraction,  
Témoin

et aussi :

en cas de doute !

# Urgences 117